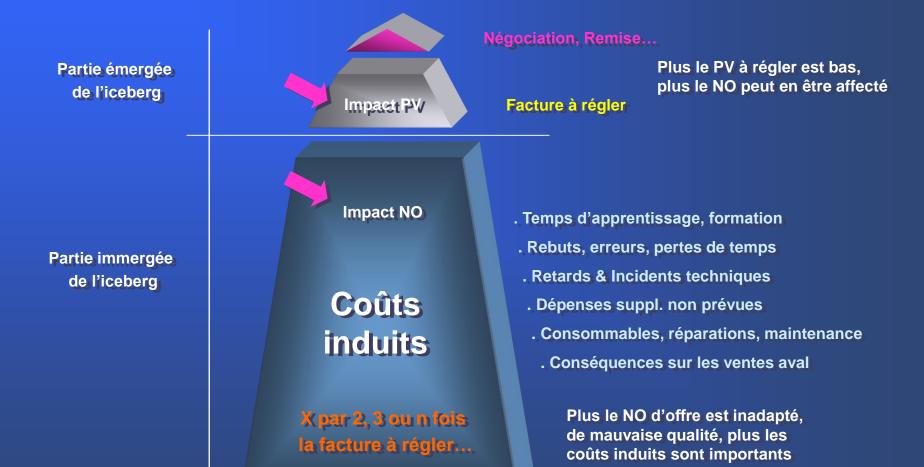
# NÉGOCIATION HORS TARIF



# Ce qui suppose de jouer sur l'Iceberg des coûts

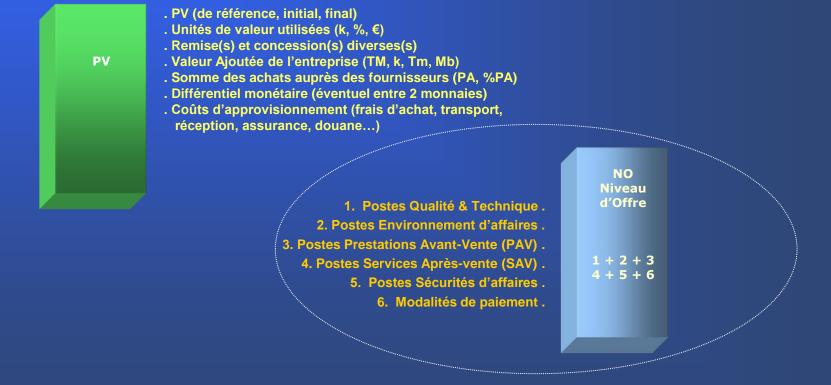
En fait, la vraie et la plus importante notion économique dans le business est celle du Coût global. Cette notion se scinde en 3 parties : Les coûts induits dans la durée d'utilisation (nX) ; le prix initial d'acquisition (X) ; la remise négociée (yX). Souvent le prix facturé ne correspond qu'à 10, 20 ou 30% du coût global. Aussi dans une bonne négociation, mieux vaut réduire de 20% les coûts induits que d'obtenir une remise de 20% sur facture! C'est le principe de la négociation hors tarif



# ...Et sur la complémentarité du duo Prix / NO

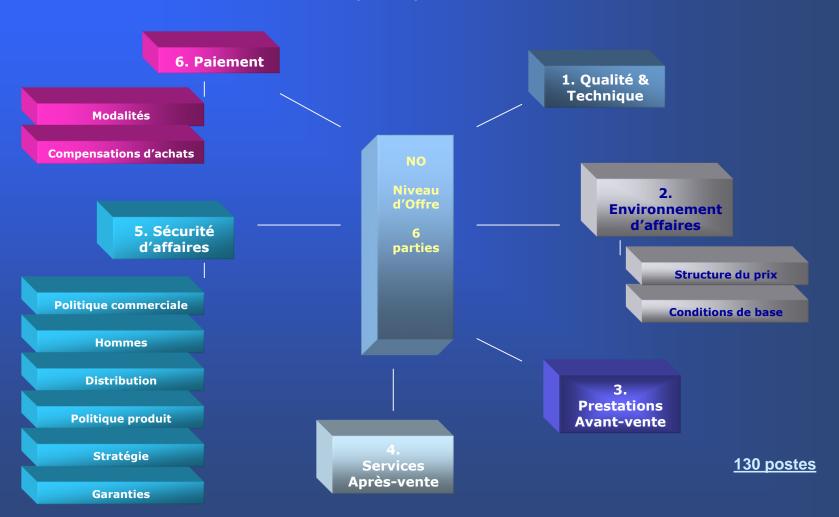
Toute Offre de vente comme toute Demande d'achat de produits, services ou prestations se scinde en 2 grands blocs complémentaires :

- . Le Prix symbolisé par la notion de CA, PV ou PA (partie économique)
- . Le Produit/Service/Prestation caractérisé matériellement par le NO (Niveau d'Offre)



# Le NO (Niveau d'Offre) concerne la négociation hors tarif

En négociation, c'est le NO qui justifie le PV et non l'inverse. C'est également la variation ou l'enrichissement du NO qui doit primer bien avant la baisse du PV.



# Le Donnant-Donnant en Economie d'affaires D'abord une adéquation entre l'Offre et la Demande

En Vente, le Duo Offre Vendeur doit être homogène en équilibrant logiquement et honnêtement le PV avec le NO de manière adaptée au marché et à la demande.

En Achats, le Duo Demande Acheteur est souvent déséquilibré par l'exigence d'un besoin de PV adapté (réduit) associé à un besoin de NO personnalisé (augmenté ou modifié).





# Jouer sur 6 types de variation

- . PV → Respect de l'offre de référence
- . PV Augmentation légitime, artificielle ou négociée
- . PV ↓ Baisse légitime, artificielle ou négociée
- . NO → Respect de l'offre de référence
- . NO ↑ Augmentation légitime, artificielle ou négociée
- . NO ↓ Baisse légitime, artificielle ou négociée

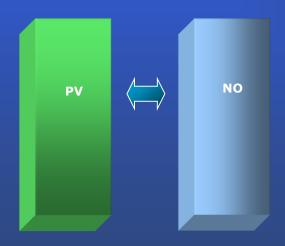
# Donnant-Donnant 6 Postures acceptables en négociation

#### Vendeur

- V1. Excellence commerciale
- V2. Commercial ferme
- **V3. Commercial prévoyant**
- V4. Mercanti (camelot)
- V5. Commercial joueur fifty-fifty
- V6. Commercial dur en affaire

#### **Acheteur**

- A1. Sur-Achat
- A2. Achat fluide non négocié
- A3. Négociation classique
- A4. Fausse super affaire
- A5. Achat sous contrôle
- A6. Sous achat

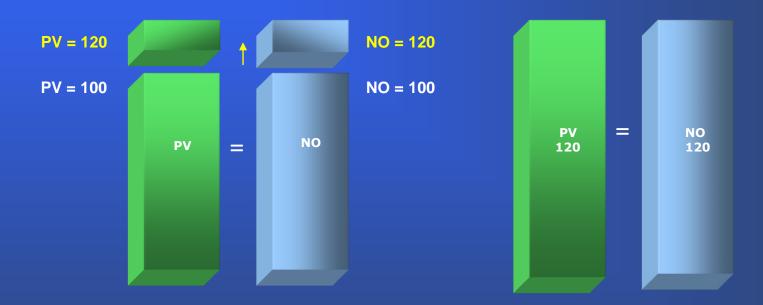


Respect intégrité couple PV/NO

# **1re Posture Gagnant-Gagnant**

Vendeur
V1. Excellence commerciale

Acheteur A1. Sur-Achat

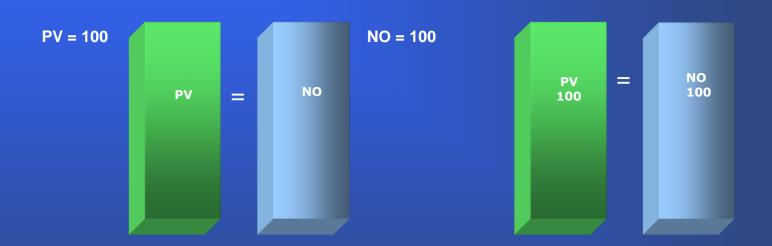


Le produit vendu ou acheté est supérieur au besoin initial estimé en offrant de meilleures garanties, prestations, qualité et/ou de meilleurs services.

# **2e Posture Gagnant-Gagnant**

Vendeur V2. Commercial ferme

Acheteur
A2. Achat fluide non négocié

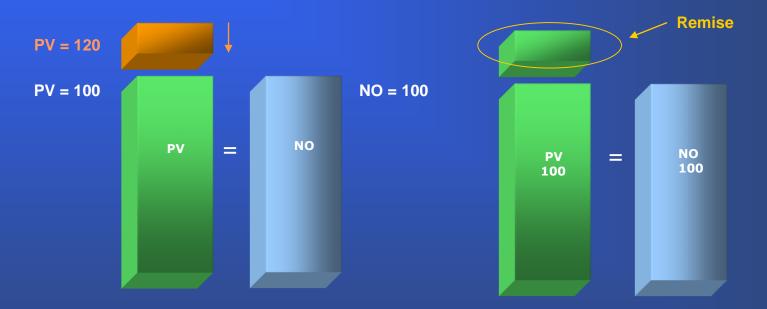


Le produit vendu ou acheté correspond exactement au besoin initial exprimé.

# **3e Posture Gagnant-Gagnant**

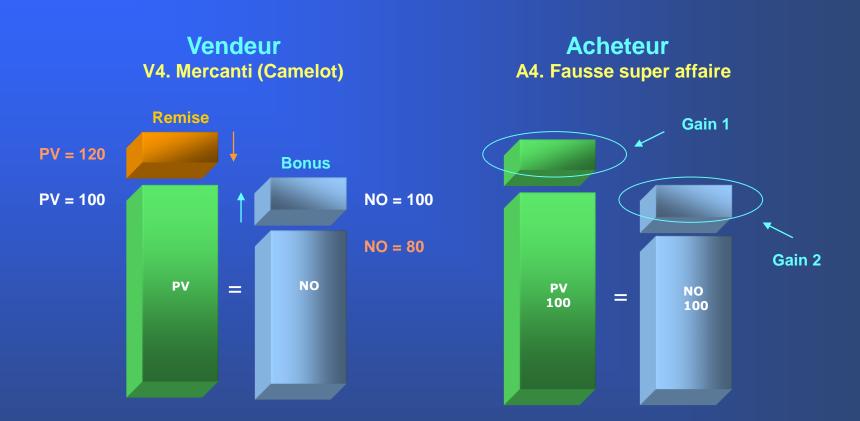


# Acheteur A3. Négociation classique



Le produit vendu bénéficie d'une baisse tarifaire significative en faveur de l'acheteur initialement intégrée par le vendeur (provisions, marge).

# **4e Posture Gagnant-Gagnant**

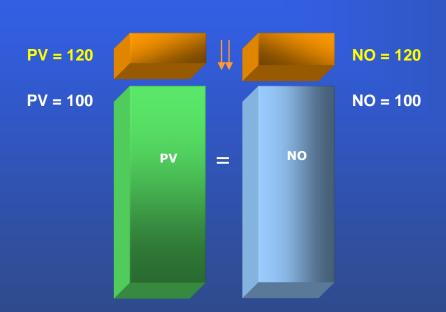


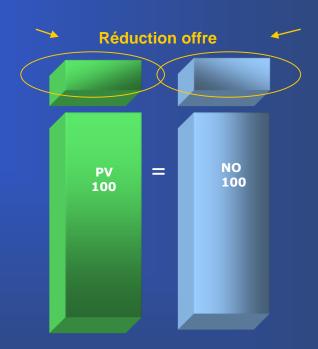
L'offre du produit vendu ou acheté est conçu de telle manière qu'il offre 2 avantages notables : une remise sur le prix et un bonus en quantité donnant ainsi l'impression de réaliser une super bonne affaire!

## **5e Posture Donnant-Donnant**



# Acheteur A5. Achat sous contrôle

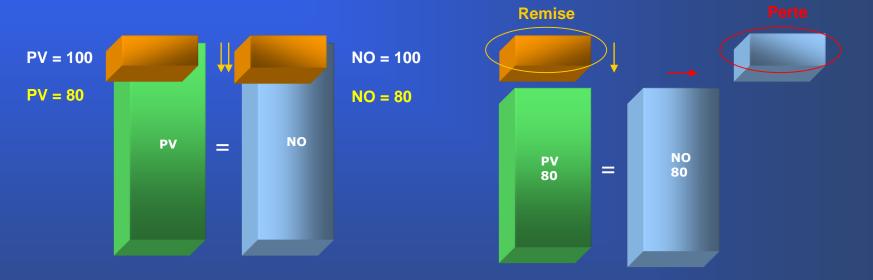




L'offre initiale est volontairement surdimensionnée (ou non) de façon à être réduite en prix et niveau d'offre afin de s'adapter au budget réel de l'acheteur.

# **6e Posture Donnant-Donnant**

Vendeur V6. Commercial dur en affaire Acheteur A6. Sous achat



Toujours ok pour baisser le prix mais aussi proportionnellement le niveau d'offre. Il s'agit là d'une application de pure réciprocité commerciale.

# La négociation hors tarif concerne aussi la capacité de faire des propositions

Il s'agit d'occuper le terrain commerciale en impliquant le partenaire dans l'échange, la décision, le temps... Au-delà de l'offre commerciale classique ou du devis technique, le négociateur doit apporter un soin tout particulier à concevoir une offre ciblée qui convienne à son interlocuteur.

	-							-											7					
	•		-	7.0	T-	1	-	М	п	c	-	۲:			Т.	•			4	a	40	63	120	
		Œ		. 1 .	41				ш	-	( =	U	- 1	Ų	л		ш			U				_

2. Envisager plusieurs scénari

3. Favoriser le travail en commun

4. Rechercher des points d'accord

5. Créer des solutions originales

Intégrer les conditions spécifiques du partenaire

Prévoir un premier scénario, puis un second, un 3eme

RdV de travail, Echange mails, prendre du temps...

**Utiliser des mots positifs - Favoriser le «OUI»** 

Sortir des sentiers battus en vue de surprendre

En négociation, la personnalisation approfondie de l'offre est bien plus importante que la simple personnalisation de la relation (nom, prénom) ou des documents (marketing)

# Et surtout de créer des solutions innovantes

Par principe, le négociateur est un homme ou une femme «solution». Il doit avoir la capacité de créer, faire des synthèses, inventer, construire, mettre en place des solutions uniques, individualisées et sur-mesure. Pour cela, il doit associer intelligemment plusieurs méthodes :

1. Ha	biller	/Reloo	ker l'oi	ffre in	itiale
<b>-</b>					

2. Intégrer de nouveaux éléments

3. Inclure demandes du partenaire

4. Utiliser ce qui marche ailleurs

5. Création ex-nihilo

6. Synthèse des points précédents

Combinaison personnalisée des postes NO

Contrepartie, concession, remise, engagement...

Aspects techniques, services spécifiques...

Pratiquer le benchmarking, faire idem concurrence

Adaptation unique de l'offre lorsque cela est possible

Associer le meilleur des 2, 3, 4 ou 5 démarches

L'art de la solution est dans la rupture d'habitude, de méthode, d'offre, en osant la nouveauté et l'inédit grâce à la synthèse du meilleur et de l'utile. En cela, il faut toujours raisonner «autrement et ailleurs» que l'existant!

## 1. Postes Qualité & Technique



- 1. Attractivité, diversité des gammes de modèles, produits, services, accessoires
- 2. Multiplicité des versions et options (standard, modifié, sur-mesure, neuf, occasion...)
- 3. Capacité d'adaptation aux besoins du client, personnalisation
- 4. Respect des spécifications, conformité
- 5. Interchangeabilité des pièces, éléments
- 6. Qualité des composants, matériau, matière première
- 7. Intégration du design, ergonomie, packaging, marchandisage
- 8. Maîtrise technique (zéro erreur, rebut, retouche, six sigma...)
- 9. Fiabilité de la production (à façon, petite série, chaîne, continu, sous-traitance, numérique...)
- 10. Bureau d'études, conception et développement «maison»
- 11. Process qualité, contrôle, analyses
- 12. Normalisation, certification, attestation, agrément, homologations
- 13. Notice, documentation technique, schémas, plans

NO Niveau d'Offre

2

#### 2. Postes Environnement d'affaires

#### Postes Environnement d'affaires relatifs à la structure du prix

- 14. Efficience des achats, approvisionnements
- 15. Maîtrise du prix de revient et des coûts internes
- 16. Prix de vente marché, Tarifs adaptés (grand public, revendeur...)
- 17. Offre globale, forfait, package, tout compris
- 18. Evolutions tarifaires (niveau des hausses, fréquence, indexation, révision...)
- 19. Politique offensive de prix (low-cost, yield management, analyse de la valeur...)
- 20. Accords professionnels, pratiques du secteur

#### Postes Environnement d'affaires relatifs aux conditions de base

- 21. Remises qualitatives (promotions, actions ciblées...)
- 22. Remises quantitatives (dégressivité selon le volume, bonus...)
- 23. Rapidité du délai de livraison
- 24. Frais de transport/livraison (franco, port payé, port dû...)
- 25. Conditions de transport (route, poste, avion, fer, départ usine, recommandé, FOB, CIF...)
- 26. Offre de services payants (assurance, services de tiers, prestations...)
- 27. Offre de services gratuits (envoi de catalogue, hot line, paiement différé...)
- 28. Emballage, conditionnement (gratuit, payant, consigné, renforcé...)
- 29. Conditions générales et particulières (réglementaires, rigides, négociées...)
- 30. Aides et appuis directs à la vente (marketing, PLV...)

## 3. Postes Prestations Avant-Vente (PAV)

NO Niveau d'Offre

3

2

•

- 31. Déplacement sur rendez-vous
- 32. Renseignement téléphonique, personnalisé
- 33. Service consommateur
- 34. Visite guidée de l'établissement, usine,
- 35. Site Internet
- 36. Vidéoconférence
- 37. Démonstration sur site (chez le client)
- 38. Envoi sur demande
- 39. Test, simulation
- 40. Essai
- 41. Devis chiffré
- 42. Etude, projet personnalisé, proposition détaillée
- 43. Echantillonnage, prototype, maquette
- 44. Prêt de matériel, équipement (location, gratuit, remboursé...)
- 45. Envoi de documentation commerciale, technique, publicitaire, corporate...

## 4. Postes Services Après-Vente

- NO Niveau d'Offre
  - 4
- 2
- 1

- 46. Assistance clientèle gratuite
- 47. Newsletter, abonnement
- 48. Assistance technique
- 49. Maintenance
- 50. Dépannage
- 51. Réparation,
- 52. Prêt
- 53. Stock sécurité
- 54. Diversité de pièces de rechanges
- 55. Engagement rapide sur délai d'intervention
- 56. Mise en service
- 57. Engagement sur période d'assistance
- 58. Facilité de mise en place des garanties
- 59. Training, formation, briefing
- 60. Suivi clientèle
- 61. Système interne d'information
- 62. Club, privilèges
- 63. Mises à jour (gratuite, à tarif réduit)

#### 5.1 Postes Sécurité d'affaires

NO
Niveau
d'Offre

5.1
4
3
2
1

#### Postes Sécurité d'affaires - Politique commerciale

- 64. Structure de l'entreprise (services, usine(s), agence(s), filiale(s), salariés...)
- 65. Précision des actions marketing (ciblage, créneau, fidélisation...)
- 66. Organisation commerciale (direction, réseau, force de vente, Internet...)
- 67. Assises juridique et financière, références bancaires
- 68. Degré réel de considération dans la profession, auprès des consommateurs, clients
- 69. Positionnement par rapport à la concurrence (suiveur, challenger, leadership...)
- 70. Chiffre d'affaires annuel, croissance, parts de marché, taux de pénétration
- 71. Suivi des commandes, respect des engagements

#### Postes Sécurité d'affaires - Hommes

- 72. Niveau d'expertise des interlocuteurs, du dirigeant
- 73. Organigramme fonctionnel, rôles des principaux intervenants
- 74. Disponibilité, ponctualité, ratios de performance, écoute de la clientèle
- 75. Climat social interne, qualité des conditions de travail
- 76. Programme de formation, politique d'embauche...

#### Postes Sécurité d'affaires - Distribution

- 77. Multiplicité des canaux de distribution
- 78. Pluralité des sources d'approvisionnement
- 79. Clauses de transfert de propriété/risques
- 80. Contrôle des délais de livraison, temps de réponse
- 81. Assistance possible de filiales à l'international
- 82. Affiliation à un groupement, charte, éthique...
- 83. Accords sélectifs avec fournisseurs, partenaires

#### Postes Sécurité d'affaires - Politique produit

- 84. Force de proposition technique, innovation, offre de «marché prometteur»
- 85. Niveau d'agilité et de réactivité face aux évolutions du marché
- 86. Forte spécialisation sur le cœur de métier
- 87. Diversification des activités
- 88. Politique générale de marque (image, notoriété)
- 89. Références clientèles nationales, internationales
- 90. R&D, brevet, licence, exclusivité

#### 5.2 Postes Sécurité d'affaires

NO
Niveau
d'Offre

5.2
5.1
4
3
2
1

#### Postes Sécurité d'affaires - Stratégie

- 91. Actionnariat, solvabilité, maison-mère
- 92. Objectifs de cession, fusion, acquisition, rapprochement, bourse...
- 93. Développement externe, exportation
- 94. Transfert d'expérience, partenariat
- 95. Investissements, programme d'équipement
- 96. Actions publicitaires, promotionnelles, marketing, relation publique...
- 97. Liens avec recherche, labos, organismes divers, lobby, réseaux...

#### Postes Sécurité d'affaires - Garanties

- 98. Garanties légales
- 99. Garantie supplémentaire pièces et main-d'œuvre
- 100. Garanties SAV (délais, prix, maintenance, livraison...)
- 101. Garantie satisfait ou remboursé (ou échangé)
- 102. Garantie délai de livraison (ou remboursé)
- 103. Garantie remboursement de la différence du prix
- 104. Garantie de prix (fixité ou prévisibilité du tarif)
- 105. Garantie du cas le plus favorable : (engagement à ne pas vendre à un prix plus bas dans un laps de temps précis)

- 106. Garantie d'exclusivité (période, territoire, produit/service...)
- 107. Garantie technologique majeure (silence, anticorrosion, compatibilité...)
- 108. Garantie service prioritaire (conseils, nouveautés...)
- 109. Garantie déontologique (respect charte, obligations...)
- 110. Garantie de résultat ou de bonne fin (avec objectif prédéfini de gain, d'appui, de réussite...)
- 111. Garantie financière (prêt, emprunt, taux minimum, caution...)
- 112. Garantie "rush order" (livraison expresse sous 4H, 24H., 48H.)
- 113. Garantie de confidentialité (ne pas informer les tiers, clients)
- 114. Garantie du mieux disant social ou tarifaire (s'aligner sur un seuil plancher légal fixé d'avance)
- 115. Garantie risques et dommages (protections des biens et des personnes)
- 116. Garantie de rachat (double contrat en matière de réciprocité commerciale)
- 117. Garantie d'authenticité (certifié, original, nouveau, inédit...)
- 118. Garantie Win-Win (transparence honnête du rapport Prix / Niveau d'offre)

## 6. Postes Modalités de paiement

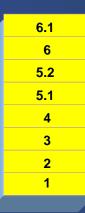
NO 6 5.2 5.1 4 3 2

- 119. Manière d'être réglé (comptant, acompte, arrhes, étalement...)
- 120. Moyen de règlement (espèces, chèques, traite, carte de crédit...)
- 121. Méthode de règlement (monnaie du pays, devise, crédit..)
- 122. Dispositif accompagnant le règlement (escompte, caution, chèque certifié...)
- 123. Nombre de jours de différé de paiement (30 jours, 30 jours fin de mois..)
- 124. Conditions de paiement (à date de signature, livraison, paiement...)
- 125. Mode de calcul du nombre de jours différés (début d'échéance, fin d'échéance)

#### **Compensation d'achats**

- 126. Troc / Barter / échange marchandise
- 127. Compensation stricto sensu
- 128. Contre-achat / Counter purchase
- 129. Rachat / Compensation industrielle / Buy-back
- 130. Opérations de Switch

# Négociation hors tarif 6.1 Compensation d'achats Troc / Barter / Echange marchandise



#### **Principe**

Il s'agit d'un échange simultané de marchandises (produit, matière première, service, prestation) de valeur équivalente ne donnant lieu à aucun règlement financier ou transfert de fonds entre parties.

#### Type de contrat

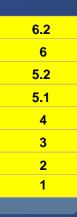
Ce type de transaction repose sur un contrat unique ou bon de commande à l'initiative du vendeur ainsi que sur un possible bon de livraison de la part de l'autre partie.

#### **Schéma**

V 100% livraison marchandise  $x \rightarrow A$ 

V ← 100% paiement en marchandise y

# Négociation hors tarif 6.2 Compensation d'achats Compensation stricto sensu



#### **Principe**

Il s'agit d'une opération prévoyant, en partie, un échange de marchandises (produit, matière première, service, prestation) de valeur équivalente et, en partie, un règlement financier ou transfert de fonds de la part de l'acheteur.

#### Type de contrat

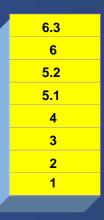
Ce type de transaction repose sur un contrat unique ou bon de commande à l'initiative du vendeur ainsi que sur un possible bon de livraison de la part de l'autre partie.

#### **Schéma**

V 100% livraison marchandise  $x \rightarrow A$ 

V ← z% paiement en marchandise y z% paiement financier

# Négociation hors tarif 6.3 Compensation d'achats Contre-achat / Counter purchase



#### **Principe**

Il s'agit d'une opération dans laquelle le vendeur s'engage à acheter ou faire acheter ultérieurement des produits dont la contre-valeur atteint un pourcentage convenu de la valeur du premier contrat. En réalité, l'acheteur devient ensuite vendeur et le vendeur initial un acheteur dans une totale inversion de rôle. Il s'agit là d'une parfaite situation de réciprocité lorsque l'acheteur demande à ce qu'on lui achète également partie de sa production.

#### Type de contrat

Ce type de transaction suppose 2 contrats distincts et 2 règlements séparés sachant que la nature des biens échangés et leurs délais de livraison peuvent être totalement différents.

# Schéma 1er contrat V1 100% livraison marchandise x → A1 ↓ V1 ← paiement compensé et/ou financier de A1 ↓ 2e contrat A2 ← livraison z% marchandise y V2 ↓ A2 paiement compensé et/ou financier → V2

# Négociation hors tarif 6.4 Compensation d'achats Compensation industrielle / Rachat / Buy-Back

6.4 6 5.2 5.1 4 3 2

#### **Principe**

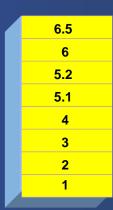
Il s'agit d'acheter en retour les produits fabriqués à l'aide des moyens préalablement vendus. Ce système de compensation concerne principalement les transferts industriels de technologie (usine clé en main, matériel de production ou d'extraction...). Il permet ainsi à l'acheteur d'obtenir facilement un marché d'écoulement d'une partie des biens produits, alors que pour le vendeur, il peut également s'agir de faire fabriquer en délocalisation des produits à tarifs très avantageux et à bas taux de main d'œuvre. Les profits pour le vendeur sont alors doubles en vendant, au départ, le process de fabrication puis en revendant des produits importés à forte marge bénéficiaire.

#### Type de contrat

Ce type de transaction nécessite 2 ou plusieurs contrats distincts liant ainsi les deux partenaires sur la durée et sur une obligation de qualité. Il s'apparente à un accord de coopération.

	<b>Schéma</b>
1er contrat	V1 usine ou process clé en main $ ightarrow$ A1
	lacksquare
	V1 ← paiement compensé et/ou financier de A1
	$\downarrow$
2e contrat	A2 ← livraison x% produits fabriqués de V2
	$\downarrow$ $$
	A2 paiement compensé et/ou financier → V2

# Négociation hors tarif 6.5 Compensation d'achats Opérations de switch



#### **Principe**

Il s'agit d'une opération au moins triangulaire par laquelle la créance en devises ou en produits sont dispose un pays A sur un pays B est transférée à un ou à plusieurs pays tiers. L'argent n'est pas encaissé par les fournisseurs mais sert à régler d'autres dettes ou fournisseurs.

#### Type de contrat

Ce type de transaction nécessite une série d'engagements contractuels multilatéraux réunis entre les mains d'un switcheur agréé par toutes les parties. Son rôle, sorte de comptable international, est de régler à date fixe les différends financiers par des accords dits de clearing. Entre temps, il fixe les parités monétaires, les valeurs de référence, propose des compromis, gère les dossiers techniques et fait travailler les créances sur les marchés financiers, bancaires et bourses du commerce.

#### Schéma Pays B

(Additionne une dette en devises sur le pays A et une créance sur le pays C)

Pays A

(supporte une dette sur le pays C après importation de matières premières : blé, café, minerai...)

← Switcheur

Pays C

(additionne une dette vis-à-vis du pays B et des créances sur le pays A)